



## FLASH INFOS

### • Conseil Municipal

**SÉANCE DU 22 JUIN 2026**

Le compte-rendu intégral est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune. En voici un résumé.

#### Décision prise en mai 2026

Date	Objet
06 mai 2026	Devis SAS ELECMA signé par M. René RIPOCHE : Pompe - 2 992,36 €
07 mai 2026	Devis Ets OGER n°I-26-02-49 signé par M. René RIPOCHE : Reprise étanchéité salle du Bordage - 3 866,40€
07 mai 2026	Devis Espace Emeraude n°5959815 signé par M. René RIPOCHE : Parpaings/ciments - 390,91€
07 mai 2026	Devis OGER n°I-26-04-135 signé par M. René RIPOCHE : Réparation ex maison Metayer rue des Mauges - 925,10 €
30 mai 2026	Devis garage SAUTEJEAU n°11584 signé par M. René RIPOCHE : Réparation Citroën Jumpy - 864,44€

#### **CHOLET AGGLOMERATION**

##### **Election d'un représentant pour la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges est chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements et de compétences des communes membres, vers Cholet Agglomération. Chaque commune est représentée par 1 ou plusieurs membres selon sa population (1 représentant pour Bégrolles). Il est proposé de désigner Arnaud METAYER en tant que délégué au sein de la CLECT.

Le Conseil vote à l'unanimité cette désignation

**PROCHAINE RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026  
à 20 h 00 salle du conseil**

Les jeunes nés en **juin 2010** devront se présenter en mairie pour se faire recenser **à partir de leur date d'anniversaire**. Apporter le livret de famille, la carte d'identité et un justificatif de domicile.

Si vous ne recevez pas le **SYNERGENCES**, l'hebdomadaire de Cholet Agglomération, dans votre boîte aux lettres, venez en mairie, des exemplaires sont à votre disposition dans le hall d'entrée.  
Vous le retrouverez également place Jean-Victor Tharreau et sur le côté de la mairie.

Si vous souhaitez faire paraître des informations, sur le site internet de la commune et sur IntraMuros, merci de faire parvenir vos éléments par mail à l'adresse: [communication.begrolles@gmail.com](mailto:communication.begrolles@gmail.com)

Toutes les informations sur : [www.begrolles-en-mauges.com](http://www.begrolles-en-mauges.com)

# Conseil Municipal

## FINANCES

### Taxe d'aménagement

Par délibération du Conseil le 09/10/2017, la commune applique une part communale de la taxe d'aménagement de 2,5%, sauf pour le lotissement du Logis qui a une taxe sectorisée de 5%. Il est proposé d'augmenter le taux de cette part communale à 3,5 %, sans changer celle du lotissement du Logis.

*Le Conseil vote à l'unanimité l'augmentation de la part communale de la taxe d'aménagement*

### Tarifs de location des salles communales

La commission Finances propose au membres du conseil une augmentation régulière de 6% par an du tarif de location des salles communales du Gué Brien et de la Familiale. Un tableau récapitule ces nouveaux tarifs jusqu'en 2030.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable à la nouvelle grille tarifaire de location des salles communales concernées.*

### Subvention au club de basket BMB

La commission « Finances » informe les conseil que le club a déposé en Mairie une demande de subvention. La demande n'étant pas arrivée dans les temps concernant la date limite pour l'élaboration du budget, une réduction a été appliquée. Il est proposé d'accorder une subvention de 1 524 € au BMB.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'accorder une subvention de 1 524 € au club de basket BMB pour l'année 2026.*

### OGEC : bail de location de locaux communaux

Il est rappelé au conseil que des locaux communaux à usage scolaire, situés au 22 rue des Landes, sont mis à disposition de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'École Catholique) depuis 1955. Le bail de location conclu pour une période de 30 ans est arrivé à expiration en décembre 2025 et il convient d'établir un autre bail.

Ce nouveau contrat sera établi pour une période de 10 ans

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable au projet de nouveau bail de location des locaux communaux et AUTORISE le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer le nouveau bail.*

### Convention de mise à disposition aux associations de locaux communaux

Il est rappelé au conseil que certains locaux communaux sont mis à disposition de certaines associations bégrollaises à titre gratuit. Il convient d'établir une convention avec chacune d'elle, afin d'encadrer cette mise à disposition.

Un projet de convention est présenté aux membres du conseil. Il sera établi avec chaque association pour chaque bâtiment communal concerné.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable au projet de convention de mise à disposition et AUTORISE le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer ce type de convention avec les associations.*

## PERSONNEL COMMUNAL

### Modalité de réalisation d'heures complémentaires et supplémentaires

Il est rappelé au conseil, qu'en raison des nécessités de service, les agents communaux peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires. La délibération du 02/03/2015 privilégie la récupération de ces heures mais donne la possibilité à la collectivité, le cas échéant, de rémunérer ces heures effectuées, dans le cadre des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

La délibération de 2015 ne précisait pas le liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaire, ouvrant droit à l'IHTS. Il convient donc d'adopter une nouvelle délibération dans ce sens.

Il est précisé au membres du conseil qu'il est demandé au DGS et à tous les responsables des services communaux, de limiter la réalisation d'heures complémentaires ou supplémentaires et de privilégier leur récupération. L'éventuelle rémunération de ces heures, ne devra se faire que dans des cas particuliers.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, EMET un avis favorable aux modalités de réalisation des heures complémentaires ou supplémentaires par les agents communaux et AUTORISE le versement si nécessaire d'IHTS.*

## COMMERCE DE PROXIMITE

### API Superette

Arnaud METAYER informe le conseil qu'il a rencontré récemment des responsables du groupe API, qui proposent d'installer des épiceries de proximité dans des petites communes. Ces points de vente sont ouverts 7jrs/7 et proposent des produits d'un bon rapport qualité/prix. Après étude, les indicateurs sont positifs pour Bégrolles, qui est une commune dynamique répondant aux critères d'implantation d'une éventuelle supérette.

La commune devra s'acquitter d'une subvention de 5 000 € sur 2 ans et d'apporter le raccordement fibre au local.

Les conditions tarifaires proposées sont intéressantes et il est important de se positionner rapidement car à compter du 1<sup>er</sup> septembre, les conditions tarifaires seront beaucoup moins avantageuses.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, EMET un avis favorable à l'implantation d'une API Superette et AUTORISE le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer une convention avec le groupe API.*

### Démographie

	Naissances	Mariages	Décès
Janvier 2026	0	1	0
Février 2026	0	1	3
Mars 2026	2	0	5
Avril 2026	1	1	1
Mai 2026	0	4	0
<b>Total Année 2026</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>9</b>